



CONSOLIS
BONNA SABLA

CATALOGUE FUNÉRAIRE

COLLECTIVITÉS LOCALES

Sommaire

- p04 | Les engagements
- p05 | La qualité de service
- p06 | Nos solutions globales d'aménagement
- p09 | Les solutions d'inhumation
- p23 | Les équipements collectifs
- p27 | Les solutions cinéraires
- p39 | L'aménagement du cimetière
- p46 | Conseils et réglementation

LES ENGAGEMENTS

L'engagement est un principe fondateur pour Bonna Sabla. Guidée par une logique de production responsable et une démarche permanente de progrès, Bonna Sabla améliore en continu ses performances et s'engage au quotidien en matière environnementale, économique et sociale.

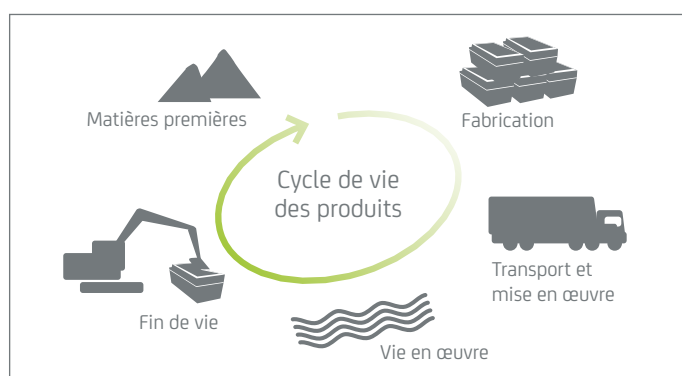
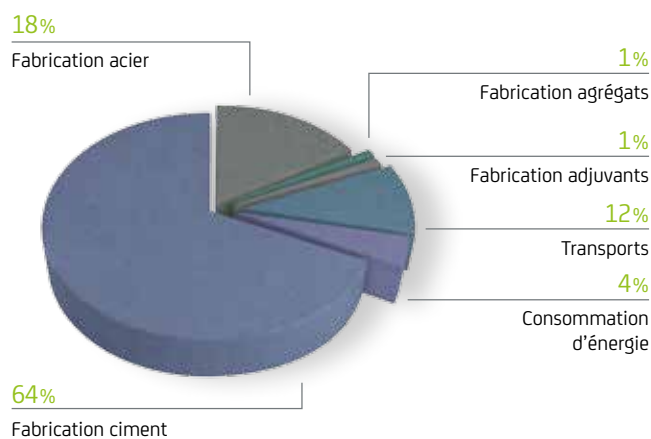
I L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Mis en place à l'échelle du groupe, il se concentre sur l'optimisation des process industriels et logistiques dans le but de réduire les émissions de CO₂, la génération de déchets et d'assurer leur recyclage.

Nous privilégions des procédés de fabrication économes en énergie (fabrication à froid, durcissement sans apport de calories).

Des investissements ont également été consacrés à l'installation d'une station de retraitement des eaux de process (récupération de 80 % des eaux consommées et économie de 100 000 m³ par an). Nous avons également établi notre cartographie d'émissions carbone.

Les sources de CO₂



I L'ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

Force de proposition auprès de nos clients, nous les accompagnons dans leur propre démarche de développement durable. Nous leur apportons des solutions écologiquement et économiquement adaptées pour préserver les ressources en eau, traiter les déchets grâce au tri sélectif et favoriser les modes de transports alternatifs.

I L'ENGAGEMENT SOCIAL

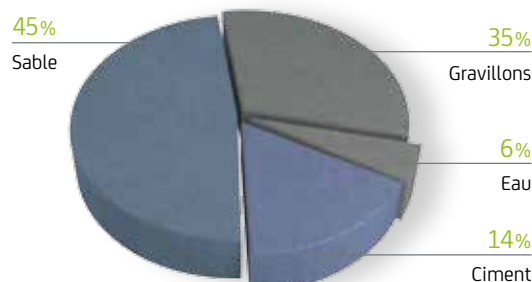
Grâce à notre production 100 % française et nos nombreuses implantations industrielles sur tout le territoire, nous contribuons à préserver l'emploi local. En nous appuyant sur la politique Sécurité et Environnement du groupe Consolis, nous menons également une démarche sécurité et, plus largement, de progrès des conditions de travail. Elle est basée sur les normes ISO et le principe d'amélioration continue.

Les produits en béton, un choix environnemental

Les constituants des produits en béton sont essentiellement minéraux.

- Le procédé de fabrication est très peu consommateur d'énergie. Les process en usine facilitent la maîtrise des impacts sur l'environnement et optimisent les consommations.
- Le béton est un matériau entièrement recyclable. Les produits en fin de vie sont réutilisés.
- Le maillage homogène des usines de production, les services logistiques répartis sur l'ensemble du territoire national et la proximité des matières premières limitent les surconsommations de ressources fossiles et les émissions atmosphériques.
- Les produits en béton se caractérisent par leur pérennité. Ils offrent durabilité, solidité et performance aux ouvrages dans le temps.

Constituants du béton



LA QUALITÉ DE SERVICE

Afin de répondre aussi bien à vos projets d'aménagement de cimetière qu'aux demandes urgentes de fournitures, Bonna Sabla est structurée pour vous apporter le service que vous attendez.

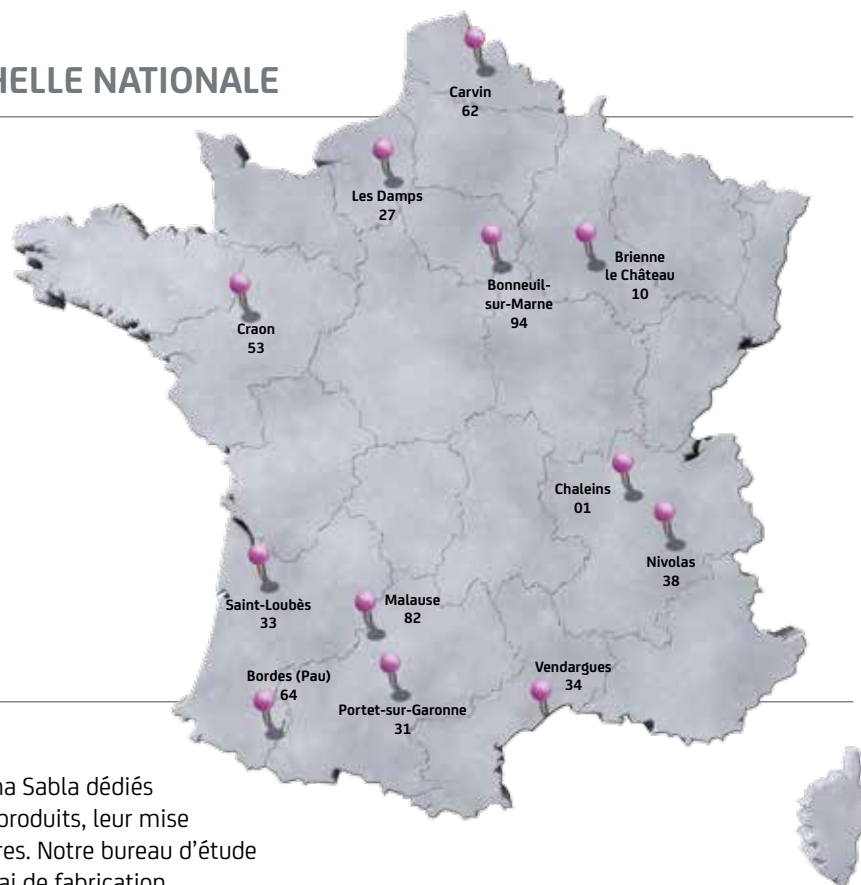
UN RÉSEAU EXPERT

Votre conseiller commercial est un professionnel dédié à l'activité funéraire. Itinérant, il pourra vous conseiller sur votre projet d'aménagement, sur les solutions produits adaptées à vos besoins. Il travaille en collaboration avec une assistante commerciale qui gère le suivi de vos commandes de bout en bout.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE

- Une présence commerciale au cœur de chaque région de France
- Une implantation à travers 12 sites qui assurent notre proximité

 Sites de production et/ou stockage



LES SERVICES

Le conseil

Un conseil personnalisé grâce aux professionnels Bonna Sabla dédiés à l'activité funéraire qui connaissent parfaitement les produits, leur mise en œuvre et la législation sur les équipements funéraires. Notre bureau d'étude valide l'ensemble de votre projet, les produits et le délai de fabrication.

Le stock

Nous tenons en stock une sélection de produits pour répondre aux besoins urgents de petite extension.

La livraison

Nous assurons les livraisons sur l'ensemble du territoire français. Transports spécifiques (Outre-mer notamment), nous consulter.

La pose

La mise en œuvre est réalisée avec des partenaires locaux (marbriers, entreprises paysagères ou de travaux publics en fonction de leurs moyens techniques et de la taille du projet). Nous intervenons sur l'ensemble du territoire français.

L'après vente.

Les consommables, kits inhumation, cartouches filtre, bacs, joints de fermeture, etc., sont stockés par Bonna Sabla et restent disponibles pour vos approvisionnements futurs.

Un numéro national

En composant le 09 77 40 10 40, un conseiller en aménagement de cimetière répond à vos demandes.





1 Cimetière traditionnel

Cet espace du cimetière est composé de concessions mitoyennes et parfaitement alignées. Cet agencement des concessions permet d'optimiser la capacité d'accueil en fonction de l'espace disponible dans l'enceinte du cimetière. Différentes solutions d'ouverture et de finitions sont proposées par Bonna Sabla afin de répondre aux exigences et particularités de chaque cimetière. L'usage d'un caveau autonome NF est recommandé pour le respect de l'environnement.

2 Cimetière paysager

Tendance montante dans l'aménagement des extensions ou la création de cimetières, le cimetière paysager rompt la monotonie du cimetière traditionnel. Il offre des allées arborées et fleuries à l'image d'un parc. Le cimetière devient non seulement un espace de recueillement mais également un espace de promenade et de vie.

Bonna Sabla propose différentes solutions techniques destinées à l'inhumation et à la crémation pour ces espaces. Elles sont compatibles avec les caveaux autonomes NF pour le respect de l'environnement.

3 Carré confessionnel

Cet espace du cimetière propose des équipements adaptés aux pratiques culturelles qui nécessitent un cercueil en contact avec la terre et/ou une orientation spécifique. Les solutions Bonna Sabla répondent à ces exigences et assurent de plus la sécurité du personnel funéraire lors des inhumations.

4 Carré des anges

Souvent isolé à l'intérieur du cimetière, cet espace est dédié aux enfants, nourrissons et personnes nées sans vie. Il constitue une alternative aux concessions traditionnelles. Ces équipements offrent des dimensions mieux adaptées à la taille du défunt.

5 Espace cinéraire et jardin du souvenir

Ces équipements sont destinés à recevoir les cendres ou les urnes des personnes ayant opté pour la crémation. Les cavurnes et columbarium sont destinés à recevoir les urnes cinéraires. Le jardin du souvenir et son puits servent à la dispersion des cendres du défunt. Bonna Sabla propose des solutions standard ou sur-mesure, évolutives et multi-matériaux adaptées à la taille de chaque commune.



6 Mobilier

Points d'eau, bancs, jardinières, panneaux de signalétique, bornes d'allée, systèmes de collecte des déchets et de végétaux, sont quelques-unes des solutions d'agrément proposées par Bonna Sabla.

7 Terrain général

Le terrain général rassemble les tombes des personnes auxquelles la commune est légalement tenue d'offrir une sépulture. Il s'agit principalement des personnes qui étaient domiciliées ou qui sont décédées sur le territoire de la commune et dont la famille n'a pas souhaité acquérir une concession perpétuelle ou à durée reconductible. Les sépultures du terrain général sont accordées gratuitement, mais pour une durée limitée de cinq ans. Cette prestation publique est aussi appelée service ordinaire.

Bonna Sabla, à travers le caveau autonome NF, propose des solutions d'inhumation respectueuses de l'environnement, assurant la décomposition du corps en 5 ans. Ses solutions permettent d'optimiser la rotation des équipements à la charge de la commune pour la bonne gestion du cimetière.

8 Dépositaire ou caveau provisoire

Lorsque le caveau d'une concession n'est pas terminé ou qu'aucune case de columbarium n'est disponible, il est possible de placer un cercueil pour une durée limitée à 6 mois dans un endroit du cimetière spécialement prévu à cet effet. Cet équipement peut être situé hors-sol : c'est un dépositaire. Il peut être enterré : il s'agit alors d'un caveau provisoire.

9 Toilettes

Le cimetière est un espace recevant du public. Pour le confort de ses usagers, Bonna Sabla, à travers sa filiale Francioli, propose des solutions d'aménagement de toilettes. De taille variable, pourvu ou non d'un système de nettoyage automatique, il y a forcément un modèle adapté aux besoins de votre commune.

10 Aménagement des allées et solutions PMR

Bonna Sabla, à travers sa marque d'aménagement urbain Sitinao®, propose des solutions décoratives de pavages, dallages, délimitations d'allées, d'emmarchements et de murets. Sitinao® propose par ailleurs une large sélection de produits conforme aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite, Aveugles et Malvoyantes (PMR et PAM).

11 Ossuaire

L'ossuaire est un équipement destiné à recueillir les ossements exhumés lors des reprises de concessions et des emplacements du terrain général. Avant leur introduction dans l'ossuaire, ces ossements sont placés dans des reliquaires identifiés au nom du défunt pour en assurer la traçabilité. Bonna Sabla propose différentes solutions d'ossuaires, de contenance variable avec différents moyens d'accès.

12 Carré militaire

Les militaires français et alliés « morts pour la France » en activité de service au cours d'opérations de guerre sont inhumés à titre perpétuel dans ces espaces. Sur étude, Bonna Sabla propose des solutions d'identification des sépultures en souvenir de leur dévouement.



Les solutions d'inhumation



p10 | Les caveaux autonomes NF
p16 | Les solutions paysagères
p18 | Les enfeus
p19 | Les carrés des anges
p20 | Les carrés confessionnels

I FONCTIONNEMENT ET AVANTAGES

La certification et le marquage NF relatifs aux caveaux autonomes sont un gage de qualité de fabrication et garantissent le respect de l'environnement et du défunt.

La marque NF est attribuée par conformité à la norme française NF-P-98-049.

Elle est applicable au dispositif complet suivant :

- **Le caveau béton monobloc ou en éléments assemblés**

Résistance

Les caveaux autonomes NF sont fabriqués selon un cahier des charges précis et subissent des essais de compression réguliers en usine afin de garantir leur résistance dans les conditions de pose et d'utilisation recommandées. Les résultats sont contrôlés et attestés par un organisme indépendant.

Étanchéité

Le caveau a été testé et contrôlé en usine par un remplissage en eau. Cette étape permet de contrôler sa fabrication et de garantir le niveau d'étanchéité attendu pour ce type d'ouvrage. Le processus de décomposition du corps en dépend.



- **Le système d'épuration des liquides**

Le bac de rétention spécialement conçu pour les caveaux autonomes NF

Étanche et amovible, sa contenance de 50 litres lui permet d'accueillir un absorbant et les liquides de décomposition d'un corps. Son matériau ABS résiste chimiquement aux agressions des liquides de décomposition. Ses nervures permettent de surélever le cercueil afin que celui-ci ne soit en contact avec les liquides. Ce bac est incinérable après usage.



Le support de minéralisation V.S.P.

Placée dans le bac, cette substance naturelle absorbe les liquides et recrée les conditions optimales de décomposition telle qu'elles auraient pu être dans un humus de bonne qualité. Ce produit est incinérable après usage.



• Un système d'épuration des gaz

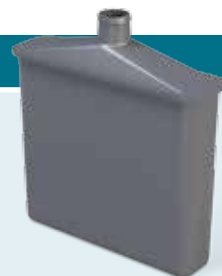
1 Le filtre Neutreco® est un dispositif d'épuration conçu par Bonna Sabla

Composé de charbons actifs d'origine naturelle, il :

- facilite la combustion du corps par l'oxygène.
- évite l'accumulation des gaz de décomposition des corps à l'intérieur du caveau
- filtre les dégagements gazeux pour en supprimer leur odeur et les bactéries qu'ils véhiculent ; garantissant ainsi des conditions d'hygiènes maximales pour les visiteurs et le personnel funéraire.

LES AVANTAGES DU SYSTÈME NEUTRECO®

- Une forme compacte et discrète à l'intérieur du caveau
- Une évacuation des gaz par un manchon de large diamètre (32 mm) pour éviter tout risque d'obturation
- Un système de fixation rapide par emboîtement pour faciliter son changement à l'ouverture du caveau
- Une activité sur plus de 5 ans pour couvrir la décomposition totale des corps
- Aucun entretien ni manipulation ne sont nécessaires entre deux ouvertures de caveaux
- Une cartouche incinérable après usage



2 Conduite et chapeau Astato®

Cet élément à l'interface entre le conduit d'évacuation des gaz et l'air extérieur protège le caveau et son contenu des intrusions extérieures. Sa forme prévient l'introduction des eaux de pluie et sa grille arrête les insectes et poussières. Constitué de fonte d'aluminium, il est insensible aux chocs et aux UV (contrairement aux solutions PVC) et assure ainsi la pérennité de l'installation.



Ce système de ventilation est proposé de façon indépendante sur chaque caveau ou par assemblage en série (voir solutions paysagères). Il ne nécessite pas d'entretien particulier hormis de s'assurer que la grille d'évacuation n'est pas obturée par des feuilles d'arbre.

Pour les caveaux dont la partie supérieure reste hors sol sur une hauteur minimum de 20 cm, l'Astato® est intégré dans le gabarit du caveau. Cette solution esthétique évite également tout endommagement lors de la manutention du produit.

LES AVANTAGES D'UN CAVEAU NF BONNA SABLA

Pour la collectivité

- Cette technique de sépulture ne nécessite aucune condition hydrogéologique particulière du terrain
- Une gestion rationnelle et économique grâce à un caveau qui reste propre et qui peut être réutilisé en fin de concessions traditionnelles
- La garantie du respect de l'environnement : les équipements obligatoires et associés au caveau NF assurent la protection des sols, notamment des nappes phréatiques
- L'absence d'odeurs de décomposition dans le cimetière
- La traçabilité du produit grâce au marquage des produits

Pour les professionnels

- Une mise en place et un remplacement rapide et sans effort de la cartouche filtre avant chaque fermeture du caveau
- Des exhumations et un nettoyage facilités par le recueil des résidus dans le bac
- Des conditions de travail adéquates pour les agents municipaux et pompes funèbres grâce à l'innocuité du caveau

Pour la famille

- Un contenu parfaitement protégé à l'intérieur d'un caveau robuste
- Une décomposition rapide et dans les meilleures conditions
- La possibilité de réduire plus rapidement les ossements pour libérer de la place dans le caveau familial

Pour une décomposition efficace, il est conseillé de laisser ouverte la housse enveloppant le corps du défunt.

I LES DIFFÉRENTES FINITIONS

Les caveaux autonomes Bonna Sabla sont proposés suivant deux types de fabrication :

- **Pré-assemblés**

Ils sont coulés en deux parties (cuve et tête). Celles-ci sont jointes après démoulage par un collage minutieux et parfaitement étanche. Ces caveaux offrent une grande flexibilité en terme de finition supérieure.



- **Monoblocs :**

Ils sont coulés d'une seule pièce et forment un ensemble homogène offrant une esthétique extérieure soignée. Cependant le choix du type d'ouverture est plus restreint.



I LE NUANCIER

- **Béton gris (standard)**

C'est la solution standard proposée sur les caveaux Bonna Sabla.



- **Béton blanc ou pierre reconstituée**

Ce béton offre une alternative décorative particulièrement adaptée aux produits posés hors sol. Il est proposé sur étude.



I LES SOLUTIONS DE LESTAGE POUR TERRAINS NON OU MAL DRAINÉS

Pour les terrains dont l'évacuation des eaux de pluie est difficile, des solutions de lestage sont disponibles en option. Elles permettent l'ancrage du caveau lors de la pose dans un radier béton. Plusieurs solutions sont proposées en fonction du type de produit :

- **Bandeaux**

Les bandeaux sont des traverses en béton rapportées aux flancs du caveau. Ils assurent une surface d'accroche et de pression nécessaire au lestage des caveaux en terrain humide ou à risque.



- **Fers en attente**

Sur étude des cas particuliers de pose, nous installons des fers d'attente pour fixer le caveau à la maçonnerie finale de l'ouvrage.

I LES DIFFÉRENTS TYPES D'OUVERTURE

• Ouverture supérieure

Il s'agit de l'ouverture standard pour un caveau entièrement enterré. L'ouverture est en relief pour empêcher l'introduction des eaux de ruissellement à l'intérieur du caveau.

Cette ouverture peut être :

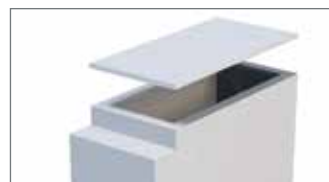
- totale, pour faciliter l'inhumation des cercueils hors gabarit. Dans ce cas, l'ouverture correspond aux dimensions intérieures du caveau.
- réduite, pour éviter le démontage complet du monument lors de l'inhumation.



• Ouverture supérieure avec contremarche

Pour les cimetières exigeant une longueur de sépulture réduite à 2 mètres en surface, la contremarche permet de positionner la longueur du caveau en excès sous l'allée du cimetière.

Par cet artifice, sans préjudice sur la qualité et les garanties du caveau, les dimensions extérieures supérieures sont respectées en surface.



• Ouverture frontale

L'ouverture du caveau est positionnée sur la face avant du caveau. Elle convient aussi bien aux caveaux dont la partie supérieure reste hors sol qu'aux caveaux totalement enterrés.

Cependant pour ce dernier cas, nous recommandons la pose dans l'allée du cimetière d'un sas d'accès. Son plancher amovible en béton constitue une solution simple, propre et rapide de mise en œuvre pour libérer l'espace devant la porte du caveau (voir solutions paysagères).



• Ouverture cornière

Ce type d'ouverture constitue l'ultime solution de fermeture pour les caveaux posés avec une hauteur hors-sol limitée.

Ce système évite également le démontage complet du monument lors de l'inhumation.



I LES POSITIONS D'OUVERTURE

Pour les caveaux permettant de recevoir plusieurs cercueils sur un même niveau, Bonna Sabla propose deux positions d'ouverture :

• Ouverture décentrée

Cette solution fonctionnelle permet de présenter le dernier cercueil acceptable par le caveau, devant la dernière place disponible.



• Ouverture centrée

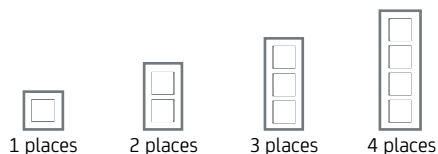
C'est la solution appréciée pour l'esthétique du monument, la porte ou tombale se trouvant parfaitement centrée dans la largeur du caveau.



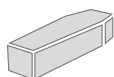
I UNE GAMME LARGE ET COMPLÈTE

Bonna Sabla propose une large sélection de caveaux autonomes offrant une capacité variable de 1 à 9 places. La largeur et la hauteur du caveau déterminent le nombre de places disponibles.

• Type 1



Disposition des cercueils :
- Cercueils standards



Places	Larg. (en cm)	Long. (en cm)	NF	Ouverture supérieure totale	Ouverture supérieure avec réduction sans contremarche	Ouverture supérieure avec contremarche	Ouverture frontale	Ouverture Cornière
1	96	233	•	•				
	98	245	•		•		• (1)	
	102	239	•			•		
2	98	233		•		•		
	98	245	•		•		•	• (1)
	100	233	•	•	•	• (1)	• (2)	
	100	245	•		•		•	
3	98	245	•		•		•	
	100	233	•	•				
	100	245			•		•	
	102	239	•		•	•		
4	98	233		•		•		
	98	245	•		•		• (1)	
	100	245			•		•	

1: non disponible en version NF (si ligne marquée NF)

2: ouverture mixte, frontale et supérieure

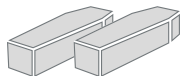


• Type 2



Disposition par niveau :

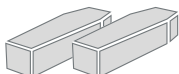
- Caveau de largeur 150 ou 166 cm / cercueils standards



- Caveau de largeur 150 cm / cercueils hors standard



- Caveau de largeur 166 cm / cercueils hors standard



Places	Larg. (en cm)	Long. (en cm)	NF	Ouverture supérieure totale	Ouverture supérieure avec réduction sans contremarche	Ouverture supérieure avec contremarche	Ouverture frontale	Ouverture Cornière
2	150	245	•		•		•	
	166	245			•		•	
	166	245	•		•		•	
4	150	245			•		•	
	150	245	•		•		•	• (1)
	166	245			•		•	
	166	245	•		•		•	
6	150	245			•		•	
	150	245	•		•		•	• (1)
	166	245			•		•	
	166	245	•		•		• (1)	
8	150	245			•		• (1)	
	166	245			•		•	
	166	245			•			

1 : non disponible en version NF (si ligne marquée NF)

• Type 3

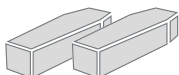


Disposition par niveau :

- Cercueils standards



- Cercueils hors standard



Places	Larg. (en cm)	Long. (en cm)	NF	Ouverture supérieure totale	Ouverture supérieure avec réduction sans contremarche	Ouverture supérieure avec contremarche	Ouverture frontale	Ouverture Cornière
2 / 3	190	245			•		•	
4 / 6	190	245			•		•	
	190	245	•		•		•	• (1)
	200	245			•		•	
6 / 9	190	245			•		•	
	190	245	•		•		•	• (1)
	200	245			•		•	

1 : non disponible en version NF (si ligne marquée NF)



I CAVEAUX À OUVERTURE SUPÉRIEURE

• Dalle gazon

Cette dalle, recouverte de terre, rend le caveau invisible en surface.
Son engazonnement constitue une solution efficace d'aménagement paysager.

L'ouverture du caveau est facilitée par les plots positionnés aux quatre coins de la dalle. Ils intègrent des ancres de levage pour la manutention en sécurité de la dalle.

Conseil pratique : ces caveaux sont généralement positionnés sur une zone accessible pour lever la dalle engazonnée (valeur d'arrachement ~2750 daN).



• Dalle à gravillons

Cette dalle, recouverte de gravillons colorés, offre une solution décorative pour le terrain général.

Dupliquée sur l'ensemble de l'installation, elle offre une harmonie de couleurs à l'intérieur du cimetière.

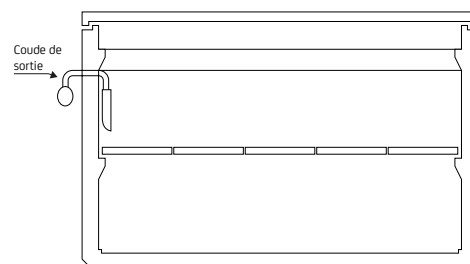
La manutention de la dalle est réalisée à la sangle ou par douille de levage suivant les modèles.



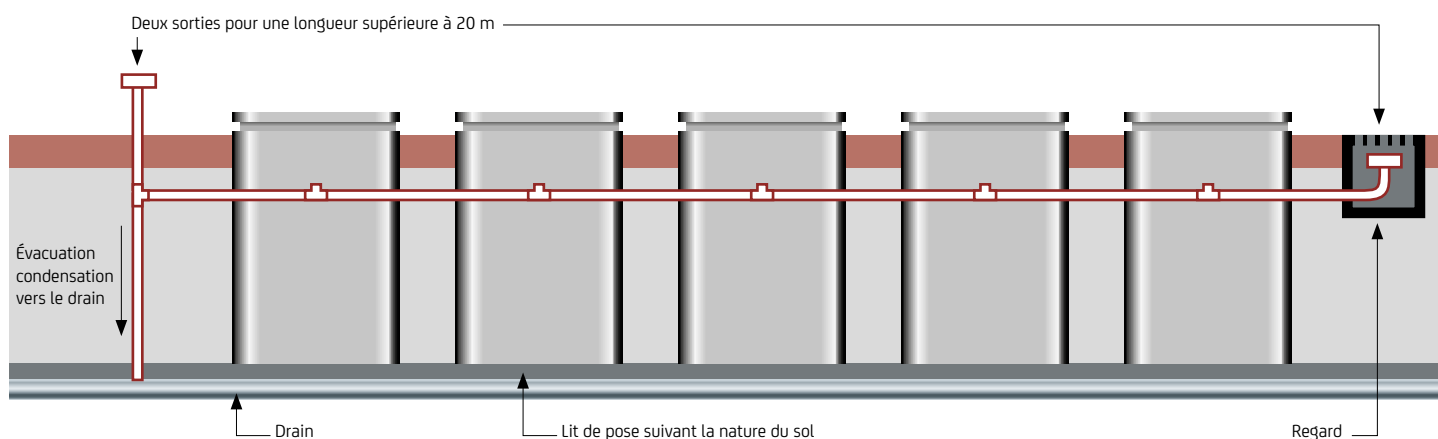
I BRANCHEMENT EN SÉRIE DES CAVEAUX

Une conduite relie la sortie d'air filtré de chaque caveau. Sur l'une des extrémités est placé l'Astato. Le coude de sortie évite le retour de condensation dans la cartouche filtre et facilite le remblaiement lors de la pose.

Dans un but esthétique, l'Astato peut être placé dans un regard avec un tampon fonte ajouré. Les conduites horizontales et verticales sont reliées par un dispositif en T afin de permettre l'évacuation des eaux de condensation dans le sol.



Système de ventilation en série



I CAVEAUX À OUVERTURE FRONTALE

• Galerie simple accès

Cet équipement permet de préserver l'espace nécessaire à l'inhumation sous l'allée pour les caveaux à ouverture frontale enterrés.

Cette solution permet de réaliser une inhumation à faible coût d'ouverture du caveau car elle ne nécessite pas le démontage du monument et supprime les risques d'endommagement des concessions adjacentes.



• Galerie à double accès

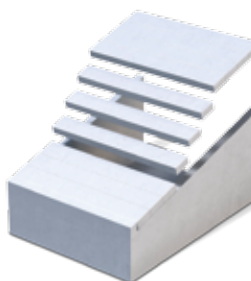
Cette galerie à double accès permet de densifier le nombre de caveaux sur la parcelle à aménager et réduit le coût d'installation par rapport à la galerie simple accès.



• Galerie à pente

Grâce à cette solution, il est possible de dissimuler sous un tumulus des caveaux à ouverture frontale.

L'accès est ainsi réalisé par la galerie à pente qui vient épouser les formes du tumulus.

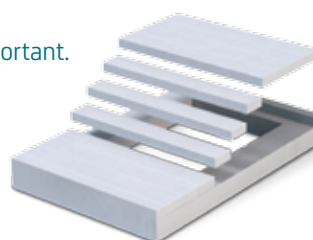


• Galerie sous allée

Cet équipement crée, par assemblage, une galerie de taille humaine sous l'ensemble de l'allée du cimetière réalisée à partir de cadres autoportants.

Ils reçoivent des dalles manu-portables.

Ces cadres servent également de murets de retenue des terres végétales qui recouvrent le caveau.



LES ENFEUS

L'utilisation d'enfeus comme mode de sépulture est une pratique très ancienne et commune à de nombreux peuples.

Ils sont implantables sur les sols impropres aux inhumations, soit parce que ces sols assurent une mauvaise dégradation des corps, soit en raison de la présence de nappes phréatiques affleurantes.

Ils constituent une solution pratique aux problèmes d'inhumation rencontrés en régions montagneuses, en évitant la réalisation de fosses durant les périodes d'hiver (neige ou sols gelés). Ils permettent également dans le cadre d'un plan d'occupation des sols d'utiliser des terrains impropres à toutes autres formes d'activité.

LES MODÈLES

• Enfeu simple à bords droits



• Enfeu simple à bords coupés



• Enfeu triple à bords droits



Note : l'utilisation d'un système d'épuration est obligatoire, afin d'éviter tout risque d'écoulement des liquides ou émissions de gaz dans l'atmosphère.

Voir les accessoires « bac de rétention » et « filtre Neutreco® » p. 10 et 11.

NUANCIER

• Béton gris



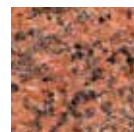
• Béton blanc*



• Pierre reconstituée* (sauf enfeu triple)



• Granit*



* sur étude du projet



LES CARRÉS DES ANGES

De plus en plus répandu, cet espace dédié aux enfants, nourrissons et personnes nées sans vie propose aux familles des équipements de format adapté à la taille du défunt. Bonna Sabla propose des solutions avec ou sans fond selon les traditions de chacune des confessions.

LES MODÈLES

• Caveau enfant

Disponible en longueur 100, 135 ou 145 cm



• Caveau enfant sans fond

Disponible en longueur 150 cm uniquement



NUANCIER

• Béton gris (standard)



• Béton blanc*



• Pierre reconstituée*



* sur étude du projet



LES CARRÉS CONFESSIONNELS

Les associations culturelles sont de plus en plus nombreuses à faire part du dilemme auquel sont confrontées les familles, qui ont à choisir entre le renvoi du corps dans le pays d'origine, qui peut s'avérer onéreux par rapport à leur budget, et l'inhumation du défunt en France alors que les règles propres au culte (orientation des tombes, durée illimitée des sépultures, etc.) peuvent ne pas être satisfaites.

La création de carrés confessionnels est actuellement laissée à la libre appréciation du maire, au titre de son pouvoir de fixer l'endroit affecté à chaque tombe dans les cimetières, sous réserve que les principes de neutralité des parties publiques et de liberté de choix de sépulture de la famille soient respectés.

Cette pratique est encouragée par le ministère de l'Intérieur à travers la circulaire du 19 février 2008.

Le carré confessionnel ne doit pas être séparé du reste du cimetière par une séparation matérielle de quelque nature qu'elle soit, conformément à la loi du 14 novembre 1881, à l'exception des départements d'Alsace-Moselle.

Cas des reprises de sépulture :

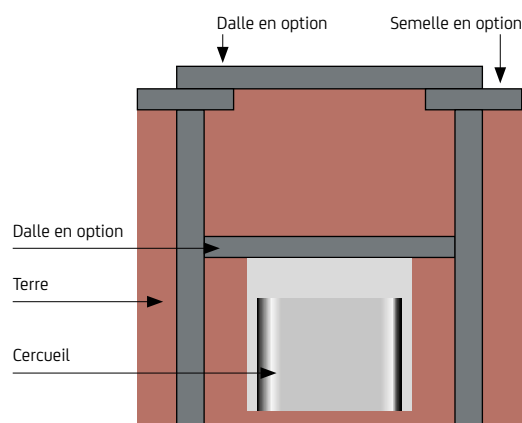
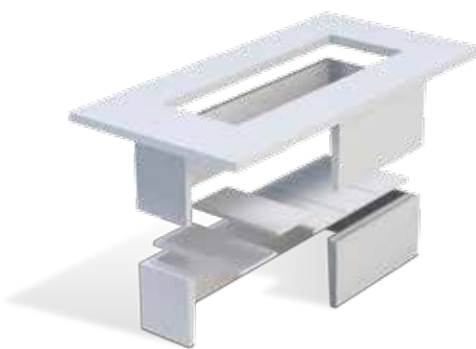
Les communes dotées d'un espace confessionnel et exerçant des reprises de sépulture, sont invitées à s'équiper, autant que peut se faire, d'un ossuaire réservé aux restes des défunts de même confession.

Dans ce contexte, Bonna Sabla propose une gamme de produits destinée à l'aménagement des carrés confessionnels. Elle garantit par là même un niveau de sécurité optimal pour les personnels funéraires.

I LES CARRÉS MUSULMANS

Les fosses sans fond sont particulièrement adaptées à ce type de carré confessionnel.

Elles apportent une fonction de coffrage qui sécurise les travaux préparatoires à l'inhumation et suppriment ainsi tout risque d'éboulement et d'exhumation de la sépulture voisine. Grâce à ce dispositif, l'inhumation du corps reste « pleine terre » tout en garantissant la sûreté et l'harmonie du carré.



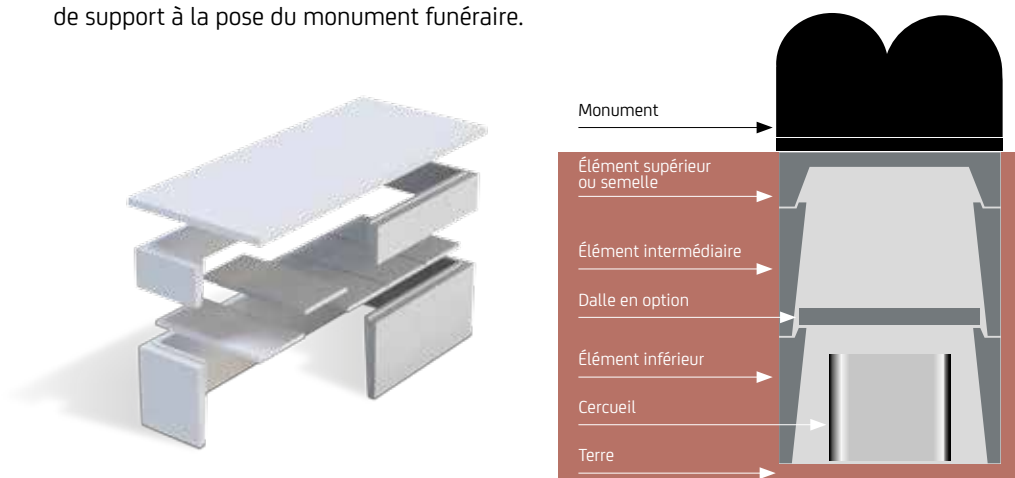
Conseil pratique : la semelle positionnée en partie supérieure du caveau permet de délimiter l'espace de chaque concession. Ses dimensions peuvent être inscrites aux règlements du cimetière. Il est ainsi plus aisé pour le Maire, qui assure la Police dans le cimetière, de veiller au respect des séparations et passages (espaces intertombes) établis autour des concessions.

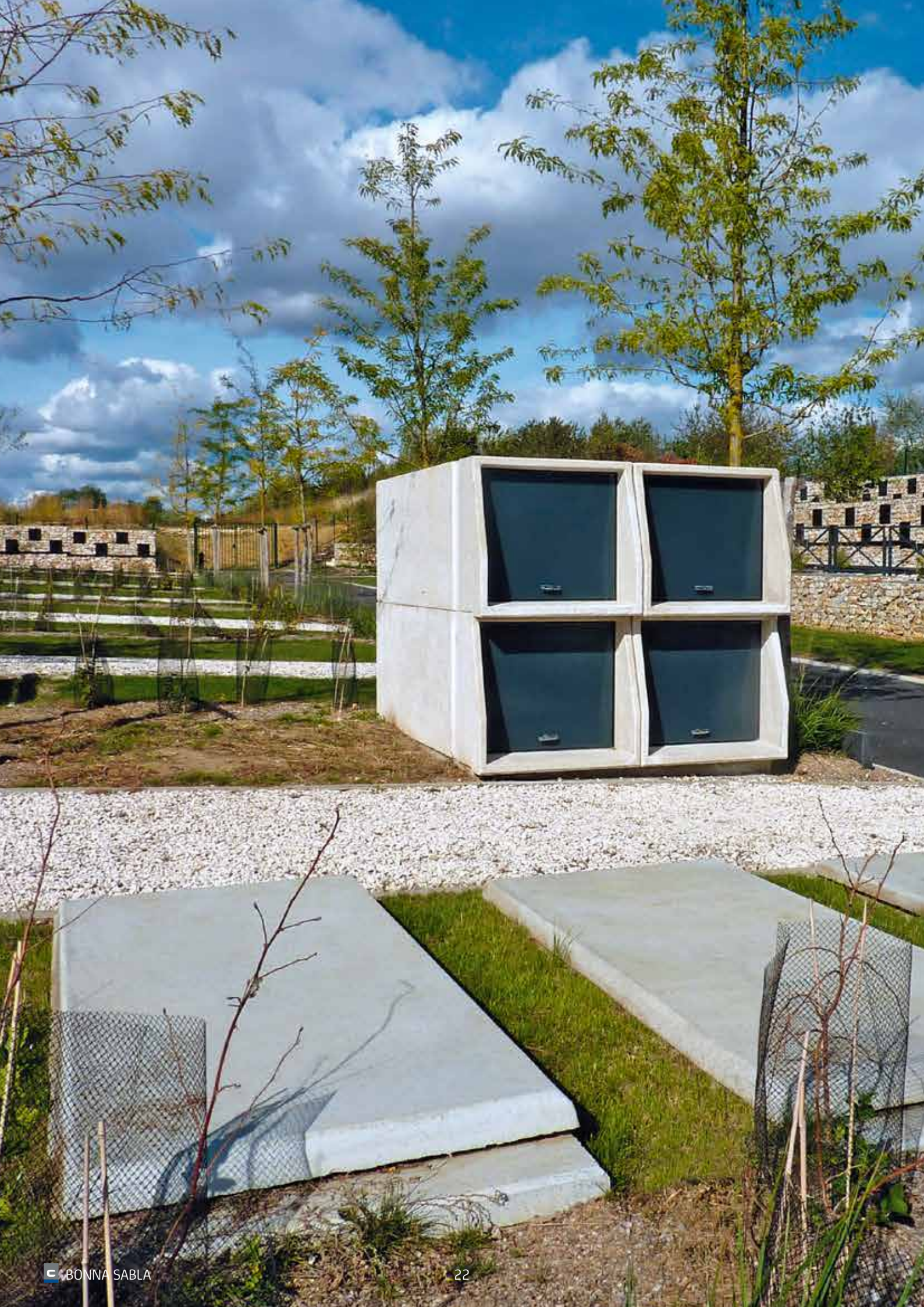


I LES CARRÉS ISRAÉLITES

Le caveau sans fond est la solution adaptée à cette confession.

Constitué d'éléments sans fond qui assure une fonction de coffrage sécurisante pour les opérations funéraires, le caveau est pourvu d'un élément de finition supérieure adapté au règlement du cimetière: ouverture frontale ou supérieure. Ce dernier élément sert de support à la pose du monument funéraire.





Les équipements collectifs



- p24 | Les dépositoires
- p25 | Les ossuaires
- p25 | Les carrés militaires

LES DÉPOSITOIRES

Ce caveau est destiné à l'accueil des cercueils ne pouvant être inhumés immédiatement : attente de décision concernant la destination du corps (terrain général ou concession), caveau en cours de pose, conditions météorologiques exceptionnelles, etc. La durée légale de conservation d'un cercueil en caveau provisoire est limitée à 6 mois.

Bonna Sabla offre différentes solutions de dépositoires, enterrés ou hors sol.

- **Caveau provisoire 1 place avec ouverture supérieure**

Fermeture par le poids de la dalle



- **Dépositoire avec porte basculante**

Verrouillage par clé fournie



- **Dépositoire à portes battantes et chemin de roulement**

Verrouillable par cadenas non fourni



I LES COMBINÉS OSSUAIRE / DÉPOSITOIRES



Particulièrement adapté aux petites communes, ce produit regroupe sur un espace réduit deux fonctions essentielles au bon fonctionnement du cimetière :

- un ossuaire avec une trappe d'accès
- un dépositoire avec ouverture frontale

LES OSSUAIRES

L'ossuaire est un équipement communal destiné à recueillir les ossements exhumés lors de la reprise des concessions échues ou abandonnées, après avoir été soigneusement réunis dans un reliquaire.

Bonna Sabla propose des ossuaires monobloc, assemblés ou en éléments adaptés aux différents moyens de levage.

- **Ossuaire monobloc**



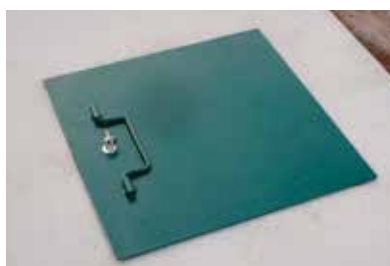
- **Ossuaire en éléments**



Capacités : 1,2 à 8 m³ selon les modèles et assemblages.
Autres volumes : nous consulter.

- **Les systèmes de fermeture**

Pour répondre aux attentes fonctionnelles et esthétiques de chaque commune, Bonna Sabla propose différentes solutions de fermeture sur ses ossuaires.



Trappe thermolaquée
Verrouillage par clé fournie



Trappe galvanisée
Verrouillage par cadenas non fourni



Trappe galvanisée avec rehausse
Verrouillage par cadenas non fourni



Porte allégée en CCV.
Fixation par vis



Porte frontale galvanisée
Verrouillage par clé fournie

LES CARRÉS MILITAIRES

Pour l'aménagement ou la réfection des cimetières militaires, Bonna Sabla propose sur étude différents types de stèle en mémoire aux combattants morts pour la France. Autre représentation sur étude.

- **Stèle croix**



- **Stèle musulmane**

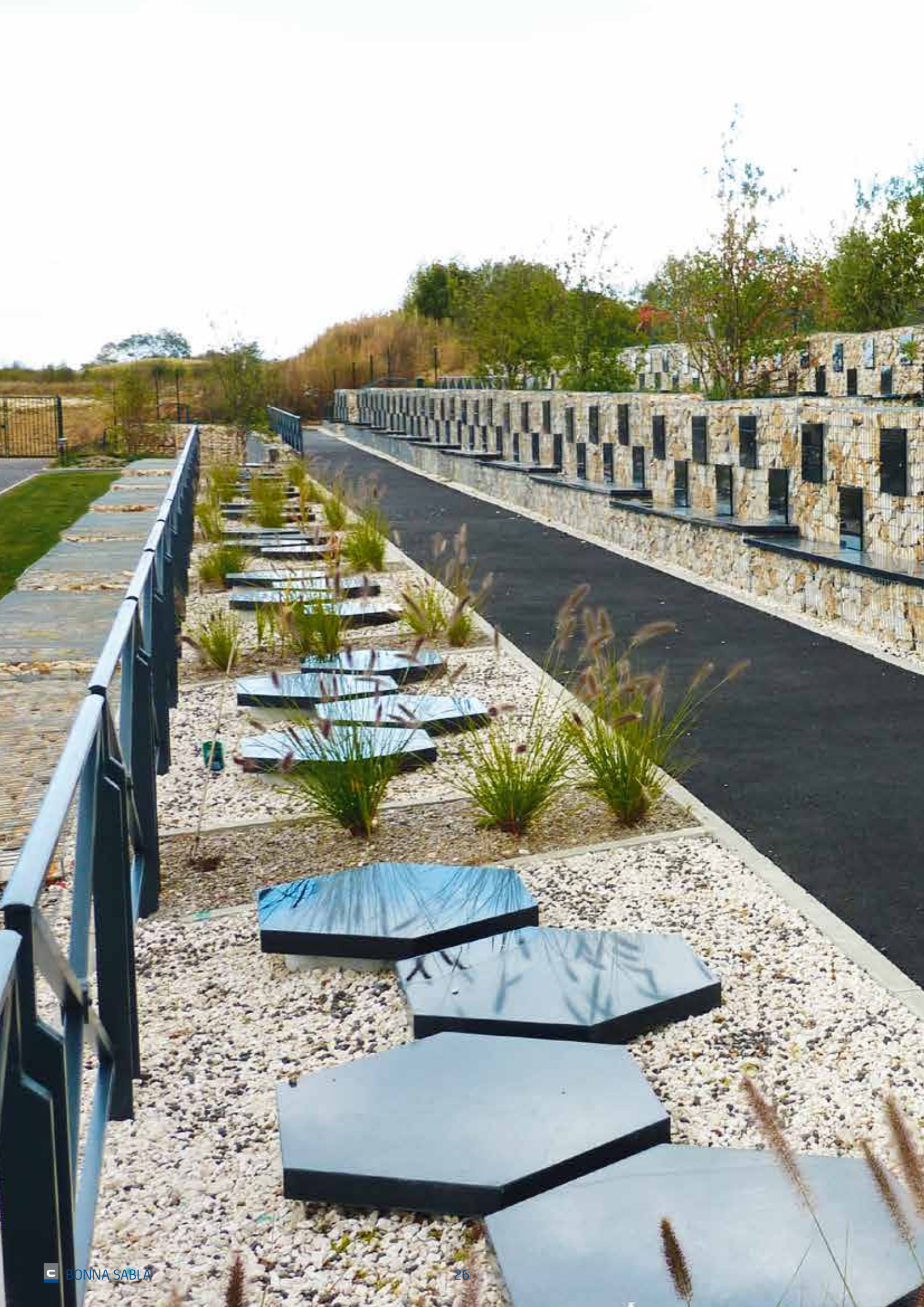


- **Stèle israélite**



- **Stèle aconfessionnelle**





Les solutions cinéraires



- p28 | Spiritus
- p29 | Les columbarium et les cavurnes Spiritus
- p30 | Les jardins du souvenir Spiritus
- p31 | Le mobilier Spiritus
- p32 | Autres solutions cinéraires : Les cavurnes
- p34 | Autres solutions cinéraires : Cases de columbarium
- p36 | Autres solutions cinéraires : Les jardins du souvenir

Afin de tenir compte du développement de la crémation, la loi oblige désormais les communes et intercommunalités de plus de 2 000 habitants à se doter d'un site cinéraire. Cette obligation, définie par la loi n° 2008-11350 du 19 décembre 2008, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ces équipements sont destinés à recevoir les cendres ou les urnes des personnes ayant opté pour la crémation. Les cavurnes et columbarium sont destinés à conserver les urnes contenant les cendres cinéraires. Le jardin du souvenir et son puits servent, quant à eux, à la dispersion des cendres du défunt.

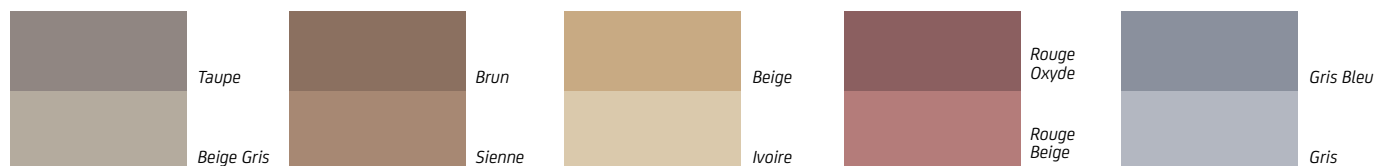
Spiritus® la solution d'aménagement cinéraire modulaire et évolutive

Évolutif dans le temps grâce à une conception modulaire, le concept Spiritus® offre une flexibilité d'assemblage permettant à chaque commune de réaliser une composition qui répond à ses besoins : de forme ronde et renfermée pour favoriser le recueillement, ou de forme allongée pour exploiter les murs d'enceinte du cimetière, toutes les compositions sont envisageables.



I NUANCIER

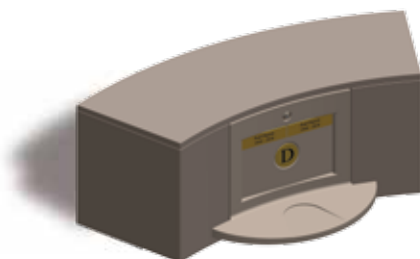
La ligne Spiritus propose un nuancier de teintes régionales pour garantir une implantation cohérente avec l'architecture de chaque cimetière.



Couleurs indicatives. Échantillons matières consultables sur demande.

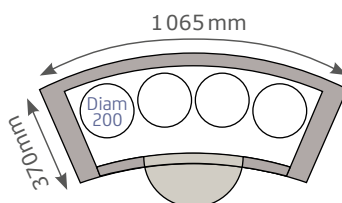
LES COLUMBARIUM

Les columbarium Spiritus® - module simple ou double - offrent une solution évolutive dans le temps : la collectivité peut investir au fur et à mesure de l'occupation des premières concessions.



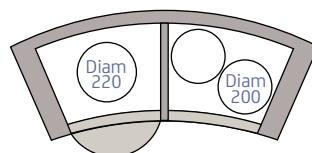
Module simple

- Capacité de 4 urnes Ø20 cm
- Porte avec ou sans tablette
- Personnalisation de la porte
- Empilable jusqu'à quatre modules
- Fermeture par clé sécurisée



Module double

- Capacité de 2 urnes Ø20 cm
- Porte avec ou sans tablette
- Personnalisation de la porte
- Empilable jusqu'à quatre modules
- Fermeture par clé sécurisée

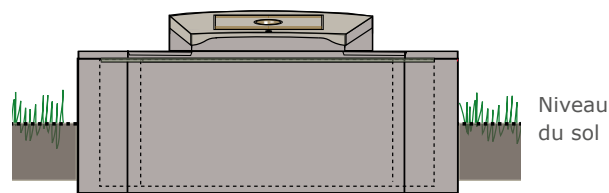


LES CAVURNES

La commune peut réserver des concessions dans l'enceinte du cimetière destinées à l'inhumation des cendres et leur contenant (l'urne). La caverne est l'équipement de la concession adapté dans ce cas.



- Pose semi-enterée
- Personnalisation de la dalle
- Pas d'introduction d'eau de pluie
- Capacité de 3 urnes de Ø22 cm ou 4 urnes de Ø20 cm
- Existe en fond béton gris pour caverne enterrée



Pourquoi opter pour le béton architectonique ?

Le béton architectonique est le seul matériau à vous apporter :

- une solution pérenne et fonctionnelle
- un style propre grâce à ses formes sans limites

- une extrême résistance aux agressions climatiques (gel et embruns marins)
- la facilité d'entretien
- l'innocuité pour l'environnement et un recyclage à 100 %

I LES JARDINS DU SOUVENIR

Alternative au dépôt de l'urne en concession cinéraire, la dispersion des cendres est autorisée dans un espace spécialement aménagé à cet effet à l'intérieur du cimetière : le jardin du souvenir.

Ces espaces peuvent être aménagés de façons très différentes grâce à la modularité du système Spiritus®.

Contrairement à la dispersion des cendres en pleine nature, qui reste possible sous déclaration en Mairie, cet espace offre pour les descendants du défunt un lieu de recueil dans l'enceinte du cimetière grâce notamment au mur des disparus qui permet d'apposer le nom du défunt dont les cendres ont été dispersées.



Puits de dispersion

- Grille support de galets
- Élément inférieur assurant la liaison avec le collecteur des cendres
- Panneau brise vent en option, avec vagues matricées au dos



Murs des disparus

- Capacité de 40 plaques par élément
- Vagues matricées au dos
- Espace jardinière intégré



Table de cérémonie

- Colonne composée de deux éléments utilisable comme columbarium ou espaces de rangement pour les accessoires de la cérémonie : chevalet du livre de prière, etc.
- Dessus matricé bois
- Vagues matricées au dos

LE MOBILIER

La ligne Spiritus intègre non seulement columbarium et cavurnes mais aussi toute une gamme de mobiliers cinéraires pour apporter les services et équipements de recueillement nécessaires.



Jardinière

- Surface végétalisable de 0,4 m² par élément
- Profondeur de 16 cm



Banc

- Dessus matricé bois
- Dossier pour maintien lombaire en option



Borne d'allée

- Emplacement central permettant d'indiquer les directions ou d'identifier une allée
- Eléments empilables
- Personnalisation de l'élément de finition supérieure sur étude



Point d'eau

- Robinet à bouton poussoir
- Grille avec bac collecteur des eaux
- Capacité d'accueil de 2 à 3 arrosoirs
- Vagues matricées au dos



Fontaine

- Grille supérieure avec bac collecteur
- Panneau brise-vent
- Vagues matricées au dos

AUTRES SOLUTIONS CINÉRAIRES

En complément de Spiritus®, Bonna Sabla propose une large sélection de cavurnes dont les formes et les finitions s'adapteront à l'ambiance du cimetière.

LES CAVURNES

• Caverne carrée



Caverne carrée sans embase



Caverne carrée avec embase

Cette caverne de forme traditionnelle, proposée en différentes largeurs, offre des capacités d'accueil variables en fonction des besoins des familles.

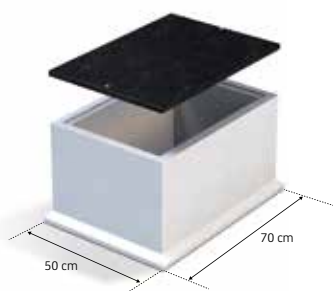
Embase proposée sur certains des modèles pour un lestage, par retenue des terres, dans les terrains humides.

Semelle pour pose de monument en option.

Corps en béton ou pierre reconstituée selon les modèles.



• Caverne rectangulaire



Cette caverne de forme rectangulaire offre une alternative au format carré traditionnel.

Fermeture par :

- dalle béton en standard
- option béton blanc, pierre de Hauteville ou granit.

Semelle pour pose de monument en option.

Corps en béton.

NUANCIER



Béton gris



Béton blanc



Pierre reconstituée



Pierre naturelle



Granit noir



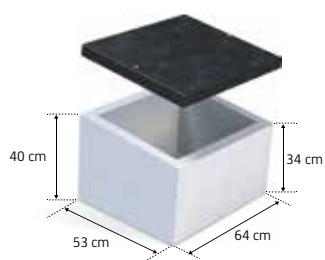
Granit gris



Granit rose

Disponibilité des matériaux variable selon modèles. Nous consulter.

• **Cavurne inclinée Pupitre**



Cette cavurne offre un plan d'appui incliné sur sa partie supérieure.

La dalle de fermeture épouse cette forme et assure ainsi une lecture plus aisée des plaques commémoratives qui peuvent y être disposées.

Fermeture par dalle en pierre ou granit.

Corps en béton.



• **Cavurne circulaire Tulipe**



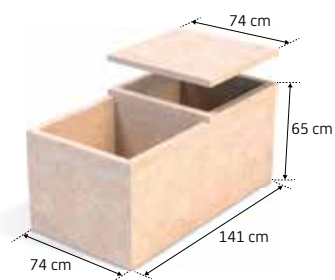
Cette forme circulaire de cavurne est particulièrement adaptée aux dalles de forme hexagonale.

Fermeture par dalle en pierre ou granit.

Corps en béton.



• **Cavurne Jardin**



Ce modèle associe une cavurne traditionnelle à un bac jardinière.

Il permet à chacune des familles de personnaliser sa jardinière tout en conservant une harmonie d'ensemble dans les allées du cimetière.

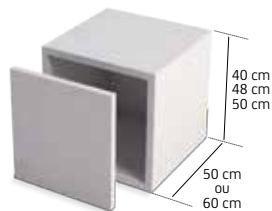
Corps et dalle en pierre reconstituée.



AUTRES SOLUTIONS CINÉRAIRES

Afin de répondre à ces différents besoins et à l'esthétique de chaque cimetière, Bonna Sabla propose une large gamme de columbarium en béton traditionnel, allégé (solution CCV), pierre et granit

CASES DE COLUMBARIUM



Case modulaire cubique

• Cases modulaire cubique et April

Corps : Béton gris /
pierre reconstituée /
pierre naturelle
Porte : béton / granit /
pierre naturelle



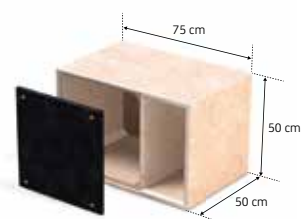
Case modulaire April



Case Modulaire 3

• Case Modulaire 3

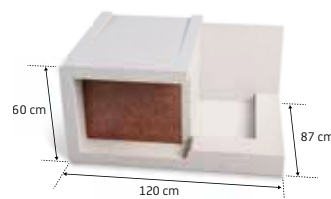
Corps : granit / pierre reconstituée
Porte : granit / pierre naturelle



Case Loge

• Cases Loge et Modulaire 1

Corps : pierre reconstituée
Porte : granit /
pierre naturelle

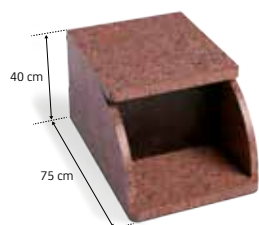
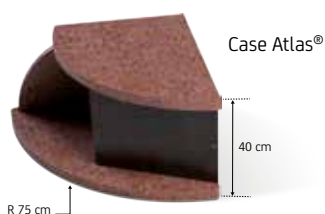


Case Modulaire 1

• Cases Atlas® et Astré®

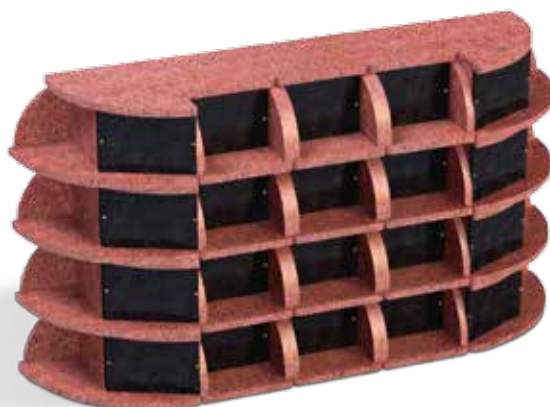
Ces cases en granit ont été conçues pour offrir une multitude d'agencements possibles.

Aussi bien adaptées aux projets de columbarium adossés à un mur qu'aux îlots, elles peuvent s'aligner sur un plan vertical ou être disposées en pyramide.



Case Astré®

Exemples d'agencement

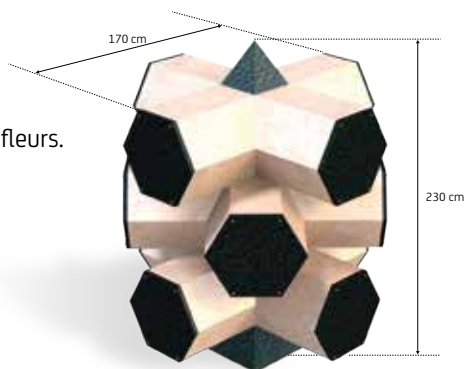


Ancilevien 12 cases

Columbarium de 12 cases adapté à un agencement en îlot.
Le dessus de chaque case peut servir de support pour une plaque ou pot de fleurs.

Corps : pierre reconstituée

Porte : granit

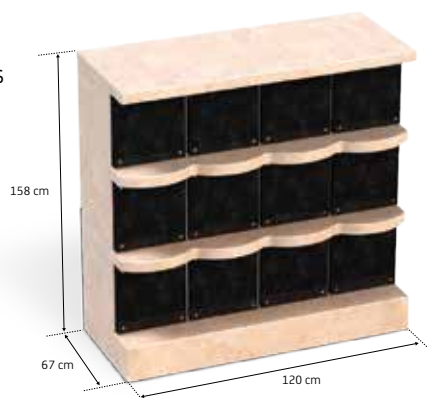


Ondine 6-9-12 cases

Columbarium de capacité 6, 9 ou 12 cases en fonction de la longueur de l'ensemble, adapté à une pose en dos-à-dos ou contre un mur.

Corps : pierre reconstituée

Porte : granit

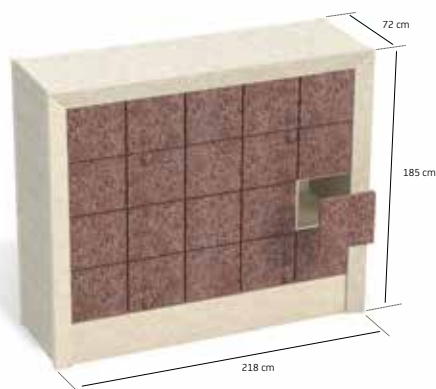


Éclaté 12-20 cases

Columbarium en pierre reconstituée proposé en capacités 12 ou 20 cases selon la longueur du modèle.
Champs travaillés à la main pour obtenir un aspect clivés. Pose en dos-à-dos ou le long d'un mur.

Corps : pierre reconstituée

Porte : granit



Épidaure par multiple de 6 cases

Corps et porte : granit



AUTRES SOLUTIONS

LES JARDINS DU SOUVENIR

Quelle que soit la taille du projet, Bonna Sabla vous apporte des solutions esthétiques et simples de mise en œuvre. Pour les projets plus personnalisés, Bonna Sabla vous accompagne dans l'étude, la définition et la fabrication des éléments spécifiques.

• Puits de dispersion

Gabarit S



Pour les communes de moins de 1 000 habitants

Gabarit M



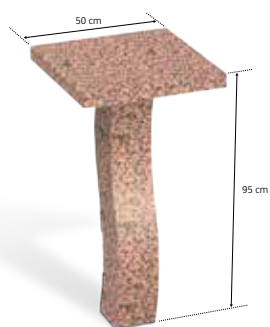
Pour les communes de moins de 5 000 habitants

Gabarit L



Pour les communes de plus de 5 000 habitants

• Table de cérémonie



Bugey

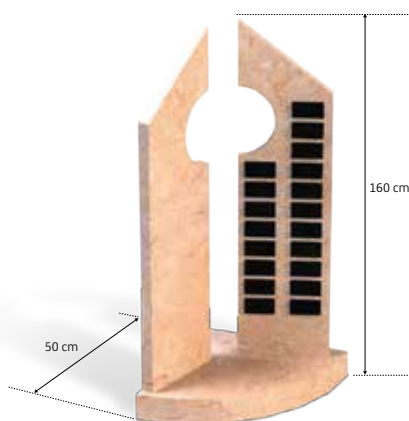


Dombe



Ouranos

• Mur des disparus

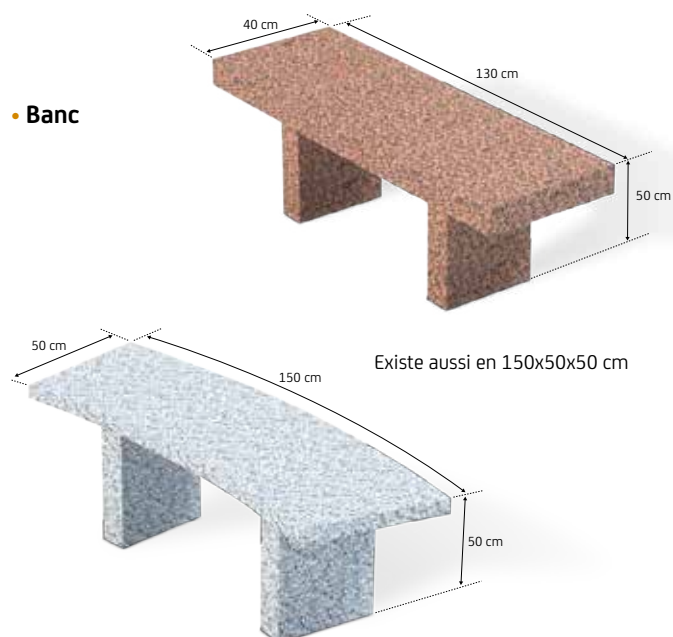


Themis



Totem

• Banc



• Stèles

La stèle placée à proximité du puits de dispersion indique aux visiteurs leur entrée dans cet espace de recueillement.



Flamme



Majesté



Rocher



Jardin





L'aménagement du cimetière



p40 | Accès et allées
p42 | Le mobilier
p44 | Les toilettes publiques

ACCÈS ET ALLÉES

Bonna Sabla et sa marque Sitinao® proposent une large sélection de produits décoratifs destinés à l'aménagement des allées du cimetière. De finitions similaires à la pierre, l'ensemble des bordures, caniveaux, pavés, dalles, emmarchements, mobiliers... sont déclinés en 10 teintes et 3 traitements de surface afin de garantir l'harmonie des teintes et des finitions entre les différents éléments et espaces du cimetière.

ÉQUIPEMENTS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, AVEUGLES ET MALVOYANTES

Pour être en conformité avec les normes et recommandations en vigueur : dalles podotactiles, bandes de guidage, emmarchements avec contraste visuel...



BORDURES ET CANIVEAUX

Pour la délimitation des allées, la structuration des espaces et la collecte des eaux de ruissellement



PAVÉS ET DALLES

Pour une finition esthétique, qualitative et durable du revêtement de sol



Proposé en 10 teintes naturelles et 3 traitements de surface : bouchardée, grenillée et adoucie.
Les produits SITINAO apportent une finition qualitative et durable à vos projets d'aménagement de cimetière.



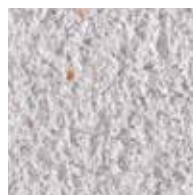
Ambre



Aoste



Bagneux



Carrare



Nice



Pérouges



Saint-Émilion



Solutré



Venise



Volvic

EMMARCHEMENT ET MURETS JARDINIÈRES

Pour combler les dénivellations du cimetière



MOBILIER, MURS ET ÉLÉMENTS SUR MESURE

Pour apporter une solution technique et esthétique aux projets d'aménagement paysager



Retrouvez l'ensemble des solutions d'aménagement proposées par les marques ou filiales de Bonna Sabla :

sitinao[®]

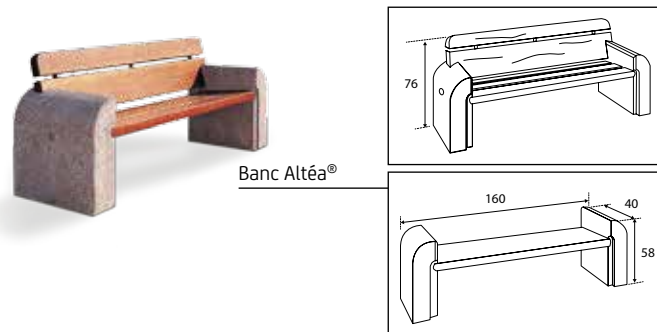
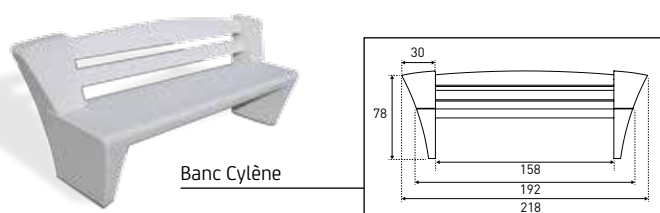
Tél. 09 77 40 10 10
www.sitinao.com

LE MOBILIER

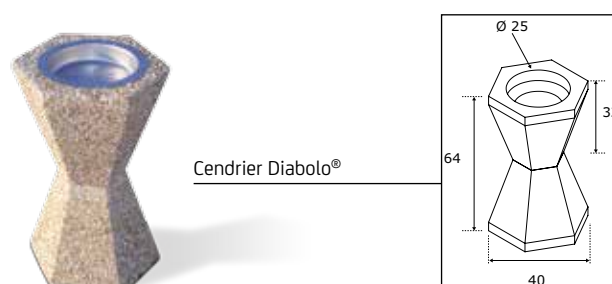
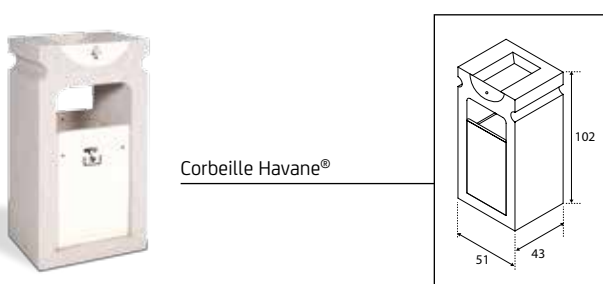
Bonna Sabla, à travers Sitinao® sa marque d'aménagement urbain et sa filiale Francioli spécialisée en mobilier et sanitaires, vous apporte des solutions d'aménagement pérennes pour les cimetières et ne nécessitant que peu d'entretien.

De style classique ou moderne, ces solutions d'aménagement en pierre reconstituée sont disponibles suivant un nuancier de teintes et de traitements de surface adapté aux différents cimetières.

BANCS ET BANQUETTES **sitinao®**

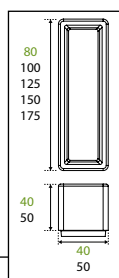


CORBEILLES ET CENDRIERS **sitinao®**

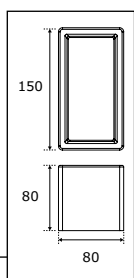




Jardinière rectangulaire



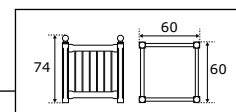
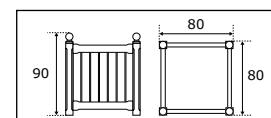
Jonquille
Pétunia - Anémone
Campanule - Rose



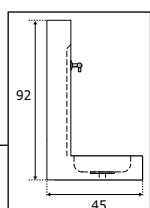
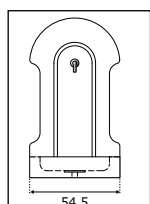
Jacinthe



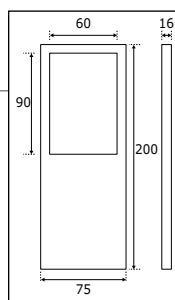
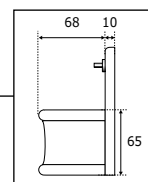
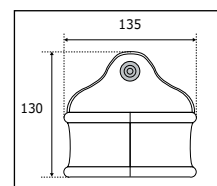
Bacs CCV



Points d'eau



Fontaines



Retrouvez l'ensemble des solutions
d'aménagement proposées par les
marques ou filiales de Bonna Sabla :

CONSOLIS
FRANCIOLI

Tél. 04 74 67 98 00
www.francioli.fr

sitinao®

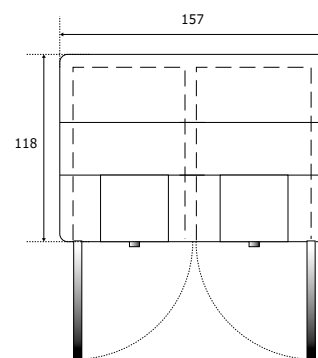
Tél. 09 77 40 10 10
www.sitinao.com



Collecteurs deux types de déchets



Collecteur version grande trappe



LES TOILETTES PUBLIQUES

Bonna Sabla, à travers sa filiale Francioli, offre une gamme de toilettes adaptées aux besoins de chaque commune.

DES MODÈLES ADAPTÉS À CHAQUE CIMETIÈRE

La gamme de Toilettes Francioli trouve aussi bien sa place dans les cimetières traditionnels que les cimetières paysagers grâce au large choix de finitions proposées : parements extérieurs des toilettes en béton lisse ou imitation bois, toitures plates (contemporaines) ou à pente (type jardin), personnalisation des équipements et couleurs intérieures...



Modèle SANIVILLE avec toit à pente



Modèle SANICABINE à toit plat

DES ÉQUIPEMENTS POUR LE BIEN-ÊTRE DES USAGERS

L'aménagement intérieur des sanitaires a été conçu pour offrir un usage intuitif et ergonomique tout en assurant un accès aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les sanitaires proposent des équipements nombreux et robustes pour une expérience conviviale et agréable : assise en céramique, distributeur de papier, lave-mains, sèche-mains, portemanteau, éclairage, ventilation, traitement anti-graffiti des surfaces...

• Chasse manuel ou automatique



Cette version manuelle ou à chasse d'eau automatique constitue une réponse économique aux besoins des collectivités. Le sol de la cabine bénéficie d'un nettoyage automatique à intervalles réguliers.

• Système d'autonettoyage SaniNew



Cette version autonettoyante de la cuvette garantit l'hygiène nécessaire et attendue par chaque usager. Elle intègre un cycle breveté et extrêmement efficace de lavage, de séchage et de désinfection de la cuvette. Le sol de la cabine bénéficie d'un nettoyage automatique à fréquence programmable.

• Urinoirs latéraux



Proposés en option, les urinoirs latéraux sont directement accessibles de l'extérieur.

I LES OPTIONS

• Porte battante automatique



Ce dispositif permet d'actionner la fermeture de la porte et d'éviter des intrusions nocturnes (sans-abri, vandalisme...) en dehors des horaires d'accès au public.

• Contrôle d'accès



Ce système permet de rendre l'accès payant aux toilettes. Conçu pour résister aux actes de vandalisme, il permet d'amortir une partie des frais d'entretien de l'équipement.

• Cuvette Inox



Alternative à la céramique, le matériau Inox offre des résistances extrêmes aux tentatives de dégradation : la garantie d'un investissement pérenne.

I UN SERVICE AUX HABITANTS SANS CONTRAINTE DE GESTION

Grâce au contrat d'entretien proposé en option, la municipalité se libère complètement des contraintes de maintenance et de réassort des consommables tels que papier, savon, etc.

Le sanitaire devient par l'action des équipes Francioli / Protecsan un sanitaire autonome et sans soucis de gestion pour la commune.



I QUELQUES EXEMPLES DE CONFIGURATION



Modèle SANICABINE avec habillage bois et toit plat



Modèle SANICABINE avec habillage bois et toit à pentes



Modèle SANIVILLE à toit plat



Modèle SANICABINE à toit plat

Retrouvez l'ensemble des solutions d'aménagement de sanitaires publics :

CONSOLIS
FRANCIOLI

Tél. 04 74 67 98 00
www.francioli.fr

I AMÉNAGEMENT DE CIMETIÈRES

La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal. Toutefois, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'État dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques. Le code général des collectivités territoriales définit les principales règles ou recommandations à respecter.

• Le choix du terrain

En fait, deux éléments doivent être considérés lors du choix de l'emplacement du cimetière :

- la composition géologique du terrain
- les risques de pollution des eaux souterraines

Les terrains les plus élevés et exposés au nord sont choisis de préférence. Ceux-ci doivent être choisis sur la base d'un rapport établi par l'hydrogéologue. Ce rapport se prononce sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'un mètre du fond des sépultures.

• Les équipements minimums

Chaque commune ou intercommunalité compétente en matière de cimetières doit disposer d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, pour celles supérieures à 2 000 habitants, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

Le terrain consacré à l'inhumation des morts est au minimum cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend :

- un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts
- ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

• Principe de laïcité

L'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État interdit d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux, notamment, dans les parties publiques des cimetières, et l'autorise sur les terrains de sépulture. En dehors des sépultures, ce principe de neutralité des parties publiques doit être respecté.

S'il est prévu d'installer un carré confessionnel, celui-ci ne doit pas être séparé du reste du cimetière par une séparation matérielle de quelque nature qu'elle soit, conformément à la loi du 14 novembre 1881. Une exception est cependant possible pour les départements d'Alsace-Moselle.

• La clôture

Les terrains sont entourés d'une clôture ayant au moins 1,50 mètre de haut.

• Les plantations

Des plantations sont faites en prenant les précautions convenables pour ne pas gêner la circulation de l'air.



I MISE EN ŒUVRE DES CAVEAUX

• Terrassement et pose d'un caveau

- Préparer le terrain et le fond de fouille en fonction de la nature du terrain.



Dalle béton armé : utilisée pour sol de très mauvaise tenue.



Longrine préfabriquée : adaptée à tout type de sol.



Longrine coulée en place : adaptée à la pose en escalier et courbes.



Fond de forme drainant : adapté sur les sites où le drainage ne peut être réalisé de part la configuration du terrain.

• Mise en place de la cartouche filtre

- S'assurer du bon état et de l'absence d'humidité. L'installer pendant l'inhumation avant la fermeture du caveau.
- Ne nécessite aucun entretien entre deux ouvertures.
- Cartouche filtre à remplacer lors de chaque ouverture du caveau.

• Mise en place du bac de rétention

- Étaler le support de minéralisation dans le bac.
- Placer le bac sous le cercueil.

• Mise en œuvre des joints d'étanchéité / fermeture

- Nettoyer parfaitement les portées de joints, notamment après une ouverture de caveau.
- Appliquer le joint en s'assurant qu'il n'y ait pas de discontinuité afin de recouvrir l'étanchéité de l'ouvrage conformément à la norme NF P 98-049.

• Remarques

- En l'absence d'espace entre caveaux, ne pas marcher sur les caveaux adjacents afin de ne pas endommager leur dispositif d'étanchéité.
- Ne pas marcher sur les dalles de fermeture des caveaux.

I MISE EN ŒUVRE DES COLUMBARIUM

- Poser le columbarium sur une dalle béton de 10 à 20 cm d'épaisseur suivant le poids de l'ensemble.
- Moyen de manutention du produit variable selon les matériaux.

Columbarium en béton :

- Anneaux pour douilles de levage intégrées aux produits.

Columbarium en granit :

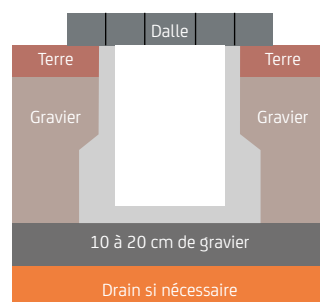
- Ventouse pour produit compact et peu lourd (vérifier capacité de la ventouse).
- Sangle de levage dans les autres cas. Nécessite une grue auxiliaire ou un engin de levage (vérifier capacité de levage des sangles).

- Sceller les éléments individuels entre eux par collage des surfaces de contact.
- Porte à visser au columbarium.



I MISE EN ŒUVRE DES CAVURNES

- Placer un drain sous l'ouvrage si le terrain est imperméable.
- Terrasse et ajouter 10 à 20 cm de gravier sous la cavurne.
- Remblayer avec du gravier voire avec de la terre sur la partie supérieure si elle doit être végétalisée.
- Les cavurnes sont pourvus d'anneaux pour anneaux de levage pour en assurer la manutention.
- Assurer l'étanchéité de l'ouverture avec la dalle par l'emploi d'un joint de fermeture.



I EXTRAITS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

• Le choix du terrain

Article R2223-2

Les terrains les plus élevés et exposés au nord sont choisis de préférence. Ceux-ci doivent être choisis sur la base d'un rapport établi par l'hydrogéologue. Ce rapport se prononce sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'un mètre du fond des sépultures.

• Dimensionnement

Article L2223-2

Le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

Article L2223-3

La sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

- 1° Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- 2° Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- 3° Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
- 4° Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

• La clôture

Article R2223-2

Les terrains sont entourés d'une clôture ayant au moins 1,50 mètre de haut.

Cette clôture peut être faite de grillage métallique soutenu, de 3 mètres en 3 mètres, par des poteaux en fonte ou en ciment armé ; dans ce cas, elle est renforcée par un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes.

Des plantations sont faites en prenant les précautions convenables pour ne pas gêner la circulation de l'air.

• Inhumation pleine terre

Article R2223-3

Chaque inhumation a lieu dans une fosse séparée.

Chaque fosse a 1,50 mètre à 2 mètres de profondeur sur 80 centimètres de largeur.

Elle est ensuite remplie de terre bien foulée.

Article R2223-4

Les fosses sont distantes les unes des autres de 30 à 40 centimètres sur les côtés, et de 30 à 50 centimètres à la tête et aux pieds.

Article R2223-5

L'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'a lieu que de cinq années en cinq années.

• Site cinéraire

Depuis le 19 décembre 2012

Article L2223-1

Chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus ou les établissements publics de coopération intercommunale de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

Article L2223-40

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale sont seuls compétents pour créer et gérer les crématoriums et les sites cinéraires. Les crématoriums et les sites cinéraires qui leur sont contigus peuvent être gérés directement ou par voie de gestion déléguée. Les sites cinéraires inclus dans le périmètre d'un cimetière ou qui ne sont pas contigus à un crématorium doivent être gérés directement.

• Concessions

Article L2223-13

Lorsque l'étendue des cimetières le permet, il peut être concédé des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux. Il peut être également concédé des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière. Le terrain nécessaire aux séparations et passages établis autour des concessions de terrains mentionnées ci-dessus est fourni par la commune.

Article L2223-14

Les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières :

- 1° Des concessions temporaires pour quinze ans au plus ;
- 2° Des concessions trentenaires ;
- 3° Des concessions cinquantenaires ;
- 4° Des concessions perpétuelles.

Article L2223-15

Les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal. Les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement. À défaut du paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé.

Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants cause peuvent user de leur droit de renouvellement.

Article L2223-16

Les concessions sont convertibles en concessions de plus longue durée. Dans ce cas, il est défalqué du prix de conversion une somme égale à la valeur que représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à courir jusqu'à son expiration.

• Reprise de concessions

Article L2223-17

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article L2223-18

Un décret en Conseil d'État fixe :

1° Les conditions dans lesquelles sont dressés les procès-verbaux constatant l'état d'abandon ;

2° Les modalités de la publicité qui doit être faite pour porter les procès-verbaux à la connaissance des familles et du public ;

3° Les mesures à prendre par les communes pour conserver les noms des personnes inhumées dans la concession et la réinhumation ou la crémation des ossements qui peuvent s'y trouver encore ;

4° Les conditions dans lesquelles les articles L. 2223-14 à L. 2223-17 sont applicables aux concessions des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière.

• Ossuaire

Article L2223-4

Un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés.

Le maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt.

Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire.

• Caveau temporaire

Article R2213-29

Après la fermeture du cercueil, [...], celui-ci peut être déposé temporairement dans un édifice cultuel, une chambre funéraire, au crématorium, à la résidence du défunt ou celle d'un membre de sa famille [...].

Le cercueil peut également être déposé dans un caveau provisoire, le cas échéant après accord du propriétaire du caveau, dans l'attente de l'inhumation définitive.

L'autorisation du dépôt est donnée par le maire de la commune du lieu du dépôt, après vérification que les formalités [...] ont été accomplies.

Le dépôt prévu au deuxième alinéa ne peut excéder six mois. À l'expiration de ce délai, le corps est inhumé ou fait l'objet d'une crémation [...].

• Carré militaire

Article L2223-11

Les sépultures militaires sont soumises aux dispositions des articles L. 498 à L. 514 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Article L498 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Les militaires français et alliés « morts pour la France » en activité de service au cours d'opérations de guerre sont inhumés à titre perpétuel dans les cimetières nationaux.

Le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de toutes les questions relatives aux terrains, à l'entretien et à la garde des cimetières susvisés qui sont propriété nationale.

Le ministre de la défense nationale lui prête, à cet effet, le concours de ses services techniques.

• Les sépultures

Article L2223-12

Tout particulier peut, sans autorisation, faire placer sur la fosse d'un parent ou d'un ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture.

Article L2223-12-1

Le maire peut fixer des dimensions maximales des monuments érigés sur les fosses.

• Destination des cendres

Article L2223-18-1

Après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium. Dans l'attente d'une décision relative à la destination des cendres, l'urne cinéraire est conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an.

À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, l'urne peut être conservée, dans les mêmes conditions, dans un lieu de culte, avec l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte.

Au terme de ce délai et en l'absence de décision de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont dispersées dans l'espace aménagé à cet effet du cimetière de la commune du lieu du décès ou dans l'espace le plus proche aménagé à cet effet visé à l'article L. 2223-18-2.

Article L2223-18-2

À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40 ;

- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40 ;

- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.

Article L2223-18-3

En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.

Article L2223-18-4

Le fait de créer, de posséder, d'utiliser ou de gérer, à titre onéreux ou gratuit, tout lieu collectif, en dehors d'un cimetière public ou d'un lieu de dépôt ou de sépulture autorisé, destiné au dépôt temporaire ou définitif des urnes ou à la dispersion des cendres, en violation du présent code est puni d'une amende de 15 000 € par infraction. Ces dispositions ne sont pas applicables aux sites cinéraires créés avant le 31 juillet 2005.

100





Pour en savoir plus:

Bonna Sabla

Activité funéraire

Tél. 09 77 40 10 40

funeraire@bonnasabla.com

Siège social

Tour Europe - La Défense

33, place des Corolles

92400 Courbevoie - France

www.bonnasabla.com

CONSOLIS

BONNA SABLA